

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARASCON - 1305 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 04/07/2024 - 3292 - 2017 B 00528 - 499 860 815 - PERRIERE ENTREPRISE

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2024

Désignation de l'entreprise EURL PERRIERE ENTREPRISE

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3 Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 2 Néant

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	1 457	22 003
	Production vendue	biens			215		214		
		services *			217	26 648	218	268 305	237 020
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	166	16 801
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	269 928	275 823
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	1 166	17 713
	Variation de stock (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242	114 207	102 629
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 2 197)				244	12 282	10 240
	Rémunérations du personnel *						250	60 000	68 700
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	42 497	37 517
	Dotations aux amortissements *		(dont amortissement du fonds de commerce 255)				254	2 289	2 626
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	1	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)						264	232 443	239 426
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	37 486	36 397
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)				280	54 100	15 000
	Produits exceptionnels		(IV)				290		
	Charges financières		(V)				294	720	447
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300		26 006
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)				306	6 324	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	84 542	24 944	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	84 542	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles *						322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	6 324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	5 688	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de revitalisation de la défense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991			
Divers ZFA NG (44 quaterdecies)		345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sextedecies)	992	350
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44 septedecies)	993			54 100	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	42 454	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière ; (Entreprises I.S. seulement)						356		
	Déficits antérieurs reportables : *2.9.3 dont imputés sur le résultat ;							360	293
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	42 161	372	

CERTIFICAT CONFORME
A L'ORIGINAL

EURL PERRIERE ENTREPRISE

6 Avenue des Alpilles

13940 MOLLEGES

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

SECAB

32 Avenue Charles de Gaulle

84130 LE PONTET

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 440		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 846		
Installations générales agencements aménagements divers	7 553		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 077		
TOTAL	17 477		
Autres participations	18 000		
Prêts, autres immobilisations financières	2 889		
TOTAL	20 889		
TOTAL GENERAL	39 805		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 440	1 440
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 846	2 846
Installations générales agencements aménagements divers			7 553	7 553
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 077	7 077
TOTAL			17 477	17 477
Autres participations			18 000	18 000
Prêts, autres immobilisations financières			2 889	2 889
TOTAL			20 889	20 889
TOTAL GENERAL			39 805	39 805

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 440			1 440
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 171	433		2 604
Installations générales agencements aménagements divers	6 834	680		7 514
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 023	1 176		5 199
TOTAL	13 028	2 289		15 317
TOTAL GENERAL	14 468	2 289		16 757

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	433				
Instal.générales agenc.aménag.divers	680				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 176				
TOTAL	2 289				
TOTAL GENERAL	2 289				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 889	2 889	
Autres créances clients	301 964	301 964	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 700	2 700	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 099	1 099	
Débiteurs divers	3 976	3 976	
Charges constatées d'avance	480	480	
TOTAL	313 107	313 107	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	8 621	8 621		
Impôts sur les bénéfices	6 324	6 324		
Taxe sur la valeur ajoutée	20 101	20 101		
Autres dettes	1 592	1 592		
TOTAL	36 638	36 638		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	239 070
Autres créances	2 700
Total	241 770

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 206
Total	5 206

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	480
Total	480

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	111 891
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	111 891
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	111 891
Variation en cours d'exercice	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	111 891
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	0
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	0

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SASU AC PRIMASUD	246 340	100.00	123 814
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Le 23/04/2024
PERRIERE Julien GERANT

PERRIERE ENTREPRISE

Société à responsabilité limitée
au capital de 60.000 euros
Siège social : 6 Avenue des Alpilles
13940 MOLLEGES
499 860 815 RCS TARASCON
(ci-après désignée la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU
6 MAI 2024

.../...

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 84.542 euros, de la manière suivante :

ORIGINE

- Résultat bénéficiaire : 84.542 euros

AFFECTATION

- A titre de dividendes : 6.000 euros
- Le solde au compte « Autres réserves » soit : 78.542 euros
Qui est ainsi porté de 39.891 € à 118.433 €

Ce dividende est mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende est éligible à la réfaction prévue au 2° de l'article 158, 3 du Code général des impôts.

L'associé unique prend acte qu'à compter du 1^{er} janvier 2018 et sous réserve d'une modification législative à intervenir au titre de l'année de distribution, les personnes physiques ont la faculté de soumettre leurs dividendes à deux (2) régimes d'imposition distincts :

- soit l'imposition de plein droit du montant brut des dividendes (sans application de la réfaction prévue au 2° de l'article 158, 3 du Code général des impôts) aux taux forfaitaires de 12,8 % en matière d'impôt sur le revenu et de 17,2 % en matière de contributions sociales, *i.e.* une taxation globale de 30 % ;
- soit l'imposition sur option du montant net des dividendes (après application de la réfaction prévue au 2° de l'article 158, 3 du Code général des impôts) au barème progressif de l'impôt sur le revenu et aux contributions sociales au taux de 17,2 %, *i.e.* une taxation globale pouvant atteindre 62,2 % en fonction du taux marginal d'imposition du foyer fiscal (hors contribution exceptionnelle sur les hauts revenus).

L'arbitrage entre ces deux régimes d'imposition devra être effectué lors de l'établissement de la déclaration de revenus de l'année concernée.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos	Montant des revenus distribués	Revenus distribués non éligibles à la réfaction	Revenus distribués éligibles à la réfaction
31.12.2022	6.000 €		6.000 €
31.12.2021	0 €		0 €
31.12.2020	0 €		0 €

.../...

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE GERANT

M. Julien PERRIERE

